

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1431 21 décembre 2005

SOMMAIRE

2 Invest International S.A., Luxembourg 68643	Markets Informations Visual Exchange S.A.,
AC International S.A., Luxembourg 68659	Luxembourg 68674
Albavis S.A., Luxembourg 68675	Metzlerei Sauber, S.à r.l., Moutfort 68671
Albavis S.A., Luxembourg 68675	Northway Financial, S.à r.l., Luxembourg 68657
Alexia Investissements S.A., Luxembourg 68675	Nouvelle Mercerie Marx-Schaefer, S.à r.l., Ber-
Alexia Investissements S.A., Luxembourg 68675	trange 68672
Apicius S.A., Luxembourg 68684	Office Investments S.A., Luxembourg 68679
Apicius S.A., Luxembourg	Optiplan, S.à r.l., Gonderange 68672
Apicius S.A., Luxembourg 68685	Ost-Fenster, S.à r.l., Grevenmacher 68672
Apicius S.A., Luxembourg 68685	Piper S.A., Luxembourg 68680
Aprilia Luxembourg S.A., Luxembourg 68651	Piper S.A., Luxembourg 68681
B & B Interinvest S.A., Luxembourg 68664	Plabber S.A., Luxembourg 68656
Beffort S.A., Bertrange	Posten Reinsurance S.A., Luxembourg 68654
Boucherie Wolff, S.à r.l., Lintgen 68672	Regent Holdings S.A., Luxembourg 68677
Carlyle S.A., Luxembourg 68679	(Le) Roc Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 68649
Charterhouse Developments S.A., Luxembourg 68653	SG Investment Opportunities, S.à r.l., Luxem-
Cobelfret S.A., Luxembourg 68673	bourg
Cobelfret S.A., Luxembourg 68673	SGCE Holding I, S.à r.l., Luxembourg 68682
Compagnie Fiduciaire Group, S.à r.l., Luxem-	SGCE Holding II, S.à r.l., Luxembourg 68688
bourg 68676	SGCE Investment Holding I, S.à r.l., Luxembourg 68682
Contrade S.A., Luxembourg 68676	SGCE Investment Holding II, S.à r.l., Luxem-
Contrade S.A., Luxembourg 68676	bourg
Corial S.A., Luxembourg 68655	SGCE Investments I, S.à r.l., Luxembourg 68684
Daregon Financial Services S.A., Luxembourg 68667	SGCE Investments II, S.à r.l., Luxembourg 68683
Ecosynergie Inc., S.à r.l., Luxembourg 68678	SML Automobilhandel, S.à r.l., Luxembourg 68672
Efficiency Growth Fund, Sicav 68681	South Riviera S.A., Luxembourg 68660
Erdec Investments S.A., Senningerberg 68652	Sunu Assurances Holding S.A., Luxembourg 68679
Fenix Commercial, S.à r.l., Luxembourg 68678	Synn-Lux, S.à r.l., Luxembourg 68671
Fent S.A., Luxembourg	Syntec, S.à r.l., Gonderange 68673
Fiat Finance Holding S.A., Luxembourg 68678	Technologies, Development & Support S.A.,
Flexy, S.à r.l., Luxembourg	Luxembourg 68685
Flexy, S.à r.l., Luxembourg	Turf Développement S.A., Luxembourg 68673
Flexy, S.à r.l., Luxembourg	Urbasa Sicav 68680
Flexy, S.à r.l., Luxembourg	Vetrelli S.A., Luxembourg 68688
G.B. International S.A., Luxembourg 68685	W3HM S.A., Luxembourg 68688
Globe Total Investments Holdings S.A., Luxem-	Whitebay S.A., Luxembourg 68642
bourg 68674	Whitebay S.A., Luxembourg 68643
Hill Europa A.G., Wintrange 68674	Willowbrook S.A., Luxembourg 68677
Hill Europa A.G., Wintrange 68674	Willowbrook S.A., Luxembourg 68677
Hoffmann-Leik Conseils, S.à r.l., Moutfort 68671	Willowbrook S.A., Luxembourg 68677
M 3 C, S.à r.l., Frisange 68662	Willowbrook S.A., Luxembourg 68678



WHITEBAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 105.720.

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WHITEBAY S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg section B numéro 105.720, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 460 du 18 mai 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Modification du régime actuel de signature.
- 2.- Nominations statutaires.
- 3.- Réorganisation des pouvoirs de signature.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société afin de donner au dernier alinéa de l'article cinq des statuts la teneur suivante:

«**Art. 5. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer:

Monsieur Mauro Di Gregorio, commercialiste, né à Rome (Italie), le 27 septembre 1957, demeurant à I-00045 Genzano di Roma, via Alcide De Gasperi 25 (Italie);

comme nouvel administrateur de la société.

Son mandat se terminera avec celui des autres administrateurs en fonction lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2007.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réorganiser les pouvoirs de signature des administrateurs de la société et constate que le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- a) Monsieur Mauro Di Gregorio, commercialiste, né à Rome (Italie), le 27 septembre 1957, demeurant à I-00045 Genzano di Roma, via Alcide De Gasperi 25 (Italie), administrateur de catégorie A;
- b) Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, administrateur de catégorie B;
- c) Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, administrateur de catégorie B.
- d) Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, né à Policore (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, administrateur de catégorie B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juillet 2005, vol. 532, fol. 36, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2005. J. Seckler

(072596.3/231/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

WHITEBAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 105.720.

Statuts coordonnés délivrés aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2005.

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

(072597.3/231/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

2 INVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 109.919.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-ninth day of July. Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B 5.524,

here represented by Mr Raphael Rozanski, private employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 29, 2005.

2) ECOREAL S.A., having its principal office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 38.875, here represented by Mr Raphael Rozanski, private employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 29, 2005.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of 2 INVEST INTERNATIONAL S.A.
- Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and



patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by sixty-two (62) shares with a par value of five hundred Euro (500.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at one hundred and fifty thousand Euro (150,000.- EUR), to be divided into three hundred (300) shares with a par value of five hundred Euro (500.- EUR).

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

- **Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.
- **Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

However the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years. They may be reelected and removed at any time.



Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of the month of May at 2 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

- Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December.
- **Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

- 1) The first business year will begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2005.
 - 2) The first annual general meeting shall be held on 2006.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, this parties declared to subscribe to the issued shares as follows:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, sixty shares	60
2) ECOREAL S.A., prenamed, two shares	2
Total: sixty-two shares	62

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (2,000.-EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2. The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2010:
- a) EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 34.766).
- b) MONTEREY SERVICES, S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 51.100).
- c) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 64.474).
- 3. The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2010:
- COMCOLUX S.A., with registered office in L-2551 Luxembourg, 12, avenue du X Septembre (R. C. Luxembourg B 58.545).
- 4. The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.



5. The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a director.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original leed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, R. C. Luxembourg B 5.524,

ici représentée par Monsieur Raphael Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 juillet 2005.

2) ECOREAL S.A., ayant son siège social à 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 38.875, ici représentée par Monsieur Raphael Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 juillet 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de 2 INVEST INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) qui sera représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.



Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

- Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.



Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions comme suit:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., précitée, soixante actions	60
2) ECOREAL S.A., précitée, deux actions	2
Total: soixante-deux actions	62

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:
- a) EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 34.766).
- b) MONTEREY SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R. C. Luxembourg B 51.100).
- c) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 64.474).
 - 3. Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:
- COMCOLUX S.A., ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre (R.C.S. Luxembourg B 58.545).
 - 4. Le siège social de la société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un administrateur.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire. Signé: R. Rozanski, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, vol. 149S, fol. 48, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

G. Lecuit.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

(073036.3/220/340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.



LE ROC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 109.918.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Jürgen Amann, promoteur-investisseur immobilier, né à Munich (Allemagne), le 23 février 1941, demeurant à Loretohöhe 14, 6300 CH-Zug (Suisse),
- 2. Monsieur David Karikas employé privé, né à Budapest (Hongrie), le 31 juillet 1975, demeurant à H-1125 Budapest (Hongrie), Kiss Àron utca 8,

tous deux représentés par Maître Emmanuelle Adam, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privées données le 22 et 25 juillet 2005.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LE ROC LUXEMBOURG, S.à r.l.
- Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

- Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.
- Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision des associés.
- Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
- **Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et le créancier-gagiste.

Toutefois les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul nu-propriétaire.

Art. 8. L'associé qui désire céder tout ou partie de ses parts ou les héritiers d'un associé décédé devront en informer la gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre des parts qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, la gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer la gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence. Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, la gérance avisera les associés ayant exercé leur droit de préemption du nombre de parts sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans la quinzaine s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces parts.

Dans la huitaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, la gérance adressera à l'associé désireux de céder ses parts ou à l'héritier ou aux héritiers de l'associé décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui



entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la société rachètera elle-même.

A compter de la réception de cette lettre, l'associé, ou le ou les héritiers, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession les parts qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou la Société.

- Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 10. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.
- **Art. 11.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La gérance ne peut constituer une hypothèque sur un immeuble social ni un nantissement sur un fonds de commerce de la société sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Simple mandataire, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.
- **Art. 15.** Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

- Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée ordinaire annuelle.
- Art. 17. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital, le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

La liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 18. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- Monsieur Jürgen Amann, préqualifié	499
- Monsieur David Karikas, préqualifié	1
Total	500 parts

Les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.



Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (1.100,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et après s'être déclarés valablement convoqués ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jürgen Amann, prénommé,
- Monsieur David Karikas, prénommé.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire. Signé: E. Adam, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, vol. 149S, fol. 48, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

G. Lecuit.

(073035.3/220/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

APRILIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 85.634.

L'an deux mille cinq, le cinq août.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société APRILIA LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), une société anonyme, constituée originairement sous la dénomination de SIOR S.A., suivant acte notarié du 17 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 664 du 29 avril 2002, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 85.634 et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 avril 2005, non encore publié au Mémorial C.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur David Giannetti, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine Orban, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- Dissolution anticipée de la Société.
- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

- III) Tous les actionnaires renoncent aux convocations à la présente assemblée et se reconnaissent dûment convoqués.
- IV) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:



Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaires des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;
 - le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut se référer aux écritures de la société;
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Giannetti, C. Orban, S. Schaack, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 août 2005, vol. 895, fol. 88, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2005. J.-J. Wagner.

(073135.3/239/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

ERDEC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center. R. C. Luxembourg B 72.982.

L'an deux mille cinq, le huit août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Thierry Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle à Senningerberg,

agissant au nom et pour compte de la société société ERDEC INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 72.982, constituée suivant acte notarié en date du 3 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 98 du 28 janvier 2000, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 806 du 28 mai 2002,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 8 août 2005.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite résolution, après signature ne varietur, restera annexé aux présentes.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

qu'aux termes d'un projet de fusion établi sous forme notariée, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 656 du 6 juillet 2005, ERDEC INVEST-MENTS S.A., en tant que société absorbante et D.L. PARTNERSHIP ANTIBES S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 76.852, D.L. PARTNERSHIP ARCUEIL S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 83.164, D.L. PARTNERSHIP BESANCON S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 99.679, D.L. PAR-TNERSHIP BOULOGNE S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 82.655, D.L. PARTNERSHIP CHECY S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 99.677, D.L. PARTNERSHIP CHEVRY S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 73.162, D.L. PARTNERSHIP ELYSEE S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 71.874, D.L. PARTNERSHIP FONTENAY CHARTREUSE S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section



B sous le numéro 90.060, D.L. PARTNERSHIP FONTENAY ESTEREL S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 86.408, D.L. PARTNERSHIP GONESSE S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 39.987, D.L. PARTNERSHIP GRIGNY S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 73.163, D.L. PARTNERSHIP NIMES S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 97.165, D.L. PARTNERSHIP RIVESALTES S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 92.218 et D.L. PARTNERSHIP TROYES S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 99.503, en tant que sociétés absorbées, ont projeté de fusionner;

- qu'aucun actionnaire de la société absorbante n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C du projet de fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la société absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion;
- qu'en conséquence la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des sociétés absorbées à la société absorbante;
 - que suite à la fusion intervenue, les sociétés absorbées ont cessé d'exister;
- que suite encore à l'absorption des sociétés absorbées par la société absorbante, les actions des sociétés absorbées seront annulées et les livres et documents de ces dernières seront conservés pendant le délai légal (cinq [5] ans) au siège de la société absorbante, à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jour, mois et en qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée, agissant en sa susdite qualité, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 août 2005, vol. 895, fol. 89, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2005. J.-J. Wagner.

(073160.3/239/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

CHARTERHOUSE DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 67.100.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HENSHAW OVERSEAS LIMITED, société anonyme de droit panaméen, ayant son siège social à Calle 53 Este, Urb. Marbella, Torre Swiss Bank, 2do. Piso, Panama (République du Panama), ici représentée par Monsieur Koen de Vleeschauwer, juriste, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre, en vertu d'une procuration donnée le 6 janvier 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter: Que la société anonyme CHARTERHOUSE DEVELOPMENTS S.A., ayant son social à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 16 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 50 du 27 janvier 1999 et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.100.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros quarante et un cents (99.157,41 EUR), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept euros quatre-vingt-neuf cents (247,89 EUR), entièrement libérées.

Que la société HENSHAW OVERSEAS LIMITED prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Que l'actionnaire unique déclare en outre que tout le passif de CHARTERHOUSE DEVELOPMENTS S.A. est réglé et que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuels.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre, où ils seront conservés pendant cinq années.



Que le notaire a procédé à l'annulation et à la lacération des certificats d'actions au porteur.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: K. de Vleeschauwer, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 30 août 2005, vol. 465, fol. 45, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 septembre 2005.

A. Lentz.

(079450.3/221/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

POSTEN REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 54.905.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the tenth of August. Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Lena Lauer, Account Manager of AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE) S.A., with professional address at 19, rue de Bitbourg, Luxembourg, acting in her capacity as attorney-in-fact of POSTEN AB (PUBL), Company registration number 556128-6559, having its registered office at Terminalvägen 24, S-105 00 Stockholm, Sweden, by virtue of a proxy given on July 14, 2005, which proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state:

- 1) That POSTEN AB (PUBL), prenamed, is the sole shareholder of POSTEN REINSURANCE S.A., a «société anonyme», with registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, number B 54.905, incorporated by deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, on May 13, 1996, published in the Mémorial C, number 394 of August 16, 1996.
- 2) That the capital of the company is fixed at thirteen million Swedish Kronor (13,000,000.- SEK) divided into five thousand (5,000) shares of two thousand six hundred Swedish Kronor (2,600.- SEK) per share.
- 3) That POSTEN AB (PUBL), prenamed, has become the single owner of all the shares of POSTEN REINSURANCE S.A.
- 4) That POSTEN AB (PUBL), prenamed, acting as sole shareholder, declares the anticipated dissolution of POSTEN REINSURANCE S.A. with immediate effect and decides to appoint AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, as liquidator.
- 5) That all the liabilities of POSTEN REINSURANCE S.A. have been discharged and that POSTEN AB (PUBL) is vested with all the assets of POSTEN REINSURANCE S.A., so that the liquidation of POSTEN REINSURANCE S.A. may be considered as closed, notwithstanding the fact that POSTEN AB (PUBLIC) will be personally liable for all contingent, presently unknown liabilities and all other commitments of POSTEN REINSURANCE S.A.
- 6) That full discharge is granted to the present directors and to the liquidator of POSTEN REINSURANCE S.A. for the exercise of their mandates.
- 7) The books and documents of POSTEN REINSURANCE S.A. are kept during a period of five years at the registered office of the company at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the abovementioned declarations.

It has been proceeded to the cancellation of the share register.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le dix août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Lena Lauer, Account Manager de AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE), avec adresse professionnelle à Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,



agissant en sa qualité de mandataire spécial de POSTEN AB (PUBL), enregistrée sous le numéro 556128-6559, ayant son siège social à Terminalvägen 24, S-10500 Stockholm, Suède, en vertu d'une procuration sous seing privé du 14 juillet 2005, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire d'acter:

- 1) Que POSTEN AB (PUBL), préqualifiée, est l'actionnaire unique de la société anonyme POSTEN REINSURANCE S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 54.905, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 31 mai 1996, publié au Mémorial C, numéro 394 du 16 août 1996.
- 2) Que le capital social de la société est fixé à treize millions de couronnes suédoises (13.000.000,- SEK) divisé en cinq mille (5.000) actions de deux mille six cents couronnes suédoises (2.600,- SEK) par action.
- 3) Que POSTEN AB (PUBL), préqualifiée, est devenue seul propriétaire de toutes les actions de POSTEN REINSURANCE S.A.
- 4) Que POSTEN AB (PUBL), agissant comme actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de POSTEN REINSURANCE S.A., avec effet immédiat et décide de nommer AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., comme liquidateur.
- 5) Que tous les passifs de POSTEN REINSURANCE S.A. sont réglés et que POSTEN AB (PUBL) est investie de tous les actifs de POSTEN REINSURANCE S.A., de sorte que la liquidation de POSTEN REINSURANCE S.A. peut être considérée comme clôturée, nonobstant le fait que POSTEN AB (PUBL) est personnellement responsable de toutes dépenses et passifs actuellement inconnus.
- 6) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au liquidateur de POSTEN REINSURANCE S.A. pour l'exécution de leur mandat.
- 7) Que les livres et documents de POSTEN REINSURANCE S.A. seront conservés pour une période de cinq ans au siège de la société à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

En conséquence, la comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Lauer, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, vol. 25CS, fol. 28, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

P. Frieders.

(079453.3/212/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

CORIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 17.354.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le dix-sept août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORIAL S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 17.354, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 février 1981, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 96 du 9 mai 1980 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte sous seing privé du 27 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 439 du 19 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabrice Leonard, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laëtitia Frisch, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1) Lecture du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation de leurs mandats respectifs.
- 3) Clôture de la liquidation de la société.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir de ce jour.



II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le liquidateur à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée lit le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (EUR 750,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Leonard, L. Frisch, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 18 août 2005, vol. 406, fol. 59, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Receuil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 5 septembre 2005.

M. Lecuit.

(079494.3/243/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

PLABBER S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 66.161.

Clôture de liquidation

L'an deux mille cinq, le douze août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PLABBER S.A. (en liquidation), R.C.S. Luxembourg Numéro B 66.161 ayant son siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 août 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 833 du 16 novembre 1998.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, la dernière fois par acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2004.

La séance est ouverte à 14.20 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social



de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
- 4. Clôture de la liquidation.
- 5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
- 6. Divers

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Sébastian Coyette, comptable, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au commissaire à la liquidation la Fiduciaire d'expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 14.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, vol. 25CS, fol. 31, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

J. Elvinger.

(079823.3/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

NORTHWAY FINANCIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}. R. C. Luxembourg B 103.177.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

The limited liability company NDG FINANCIAL CORP. (formerly P&P FINANCIAL CORP.), registered at the Register of Companies of Victoria B.C. under number 665096, with its registered office in Vancouver BC V7X 1G4, Burrard Street, Three Bentall Centre, Suite 2433, P.O. Box 49116, British Columbia, Canada,

here represented by Mr. Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through his mandatary, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of NORTHWAY FINANCIAL, S.à r.l., a private limited company («société à responsabilité limitée»), having its registered office in L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}, (R.C.S. Luxembourg section B number 103.177), incorporated by deed of Maître Jean Seckler, prenamed, on the 15th of September 2004, published in the Mémorial C number 1229 of the 1st of December 2004,

that the articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, on the 1st of December 2004, published in the Mémorial C number 233 on the 15th of March 2005, and that the appearing party has taken the following resolutions:



First resolution

The sole shareholder decides to change the fiscal year of the company in order to run henceforth from August 1 to July 31 of the following year, the current fiscal year having begun on January 1, 2005 will end on July 31, 2005, and to amend subsequently article fifteen (15) of the articles of association as follows:

«Art. 15. The company's financial year runs from the first of August to the thirty-first of July of the following year.»

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article sixteen (16) of the articles of association in order to give it the following wording:

«Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of July, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatary, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société à responsabilité limitée NDG FINANCIAL CORP. (anciennement P&P FINANCIAL CORP.), inscrite au registre des sociétés de Victoria B.C. sous le numéro 665096, avec siège à Vancouver BC V7X 1G4, Burrard Street, Three Bentall Centre, Suite 2433, P.O. Box 49116, British Columbia, Canada,

ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que la comparante est l'associée unique de NORTHWAY FINANCIAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon ler, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.177), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 15 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1229 du 1er décembre 2004,

que les statuts ont été modifies suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 1^{er} décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 233 du 15 mars 2005, et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'année sociale de la société qui courra désormais du 1^{er} août au 31 juillet de l'année suivante, l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2005 se terminant le 31 juillet 2005, et de modifier en conséquence l'article quinze (15) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 15. L'exercice social court du premier août au trente et un juillet de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article seize (16) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Art. 16. Chaque année, au trente et un juillet, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cents euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Elvinger.



Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2005, vol. 532, fol. 70, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 2005.

J. Seckler.

(079843.3/231/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

AC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts. R. C. Luxembourg B 50.384.

L'an deux mille cinq, le huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AC INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg section B numéro 50.384, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 273 du 19 juin 1995.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 3 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 292 du 19 mars 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Angelo Zito, expert-comptable et financier, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Paolo Bartolucci, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Christophe Masuccio, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Fixation de la date de clôture de l'exercice social au 31 décembre de chaque année.
- 2. Extension exceptionnelle de l'exercice en cours à la date du 31 décembre 2005.
- 3. Modification de la date de la réunion de l'assemblée générale statutaire.
- 4. Modification afférente des articles 14 et 16 des statuts.
- B) Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- C) Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les onze mille sept cent trente-sept (11.737) actions émises de la société, dix mille (10.000) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, c'est-à-dire 85,20%.
 - D) Que le bureau déclare et constate que les actionnaires ont été convoqués suivant les prescriptions légales.
- E) Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer au 31 décembre de chaque année la date de clôture de l'exercice social.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide d'étendre exceptionnellement l'exercice social en cours, commencé le 1^{er} juillet 2004, pour finir le 31 décembre 2005.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale statutaire pour la porter au deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2006.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les articles 14 et 16 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.»

«Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»



Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent procès-verbal.

Signé: A. Zito, P. Bartolucci, Ch. Masuccio, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 août 2005, vol. 532, fol. 73, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 2005.

I. Seckle

(079870.3/231/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

SOUTH RIVIERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 110.347.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant à L-8217 Mamer, 9, rue Op Bierg;
- 2.- Madame Delphine Behier, administrateur de sociétés, née à Ixelles (Belgique), le 19 novembre 1972, demeurant à L-8217 Mamer, 9, rue Op Bierg.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les dites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

- **Art. 1**er. Il est constitué par les présentes entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SOUTH RIVIERA S.A.
 - Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. La société pourra particulièrement employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.



En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1 Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié, cinq cents actions	
2 Madame Delphine Behier, préqualifiée, cinq cents actions	
Total: mille actions	1 000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de trois mille neuf cent cinquante euros.



Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Christophe Antinori, juriste, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse;
- b) Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant à L-8217 Mamer, 9, rue Op Bierg;
- c) Monsieur Xavier Fabry, juriste, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
 - 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La sociétée anonyme de droit luxembourgeois TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.995.

- 4.- Le siège de la société est établi à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire a été fixée à deux ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateurdélégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 août 2005, vol. 532, fol. 72, case 11. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 2005.

I. Seckler

(079901.3/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

M 3 C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 33Å, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 110.349.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Bruno Houzelot, architecte, né à Nancy, (France), le 14 septembre 1956, demeurant à F-88100 Nayemont-les-Fosses, (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre Ier.- Objet - Raison sociale - Durée

- Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de M 3 C, S.à r.l.
- Art. 3. La société a pour objet tous services administratifs, de courtage, de commerce et de négoce sur le plan national et international.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Frisange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Bruno Houzelot, architecte, demeurant à F-88100 Nayemont-les-Fosses, (France).



Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.
 - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.



Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-5752 Frisange, 33A, rue de Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Bruno Houzelot, architecte, né à Nancy, (France), le 14 septembre 1956, demeurant à F-88100 Nayemont-les-Fosses, (France).

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Houzelot, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 avril 2005, vol. 531, fol. 40, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 septembre 2005.

J. Seckler.

(079911.3/231/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

B & B INTERINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 110.357.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu

1.- La société anonyme CHART INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.962,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 2, rue

en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 11 août 2005.

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par Madame Peggy Simon, prénommée,

en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 11 août 2005,

lesquelles procurations, après avoir été signées par la comparante, agissant comme dit ci-avant, et ne varietur par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, agissant ès-dit qualité, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1er. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de B & B INTERINVEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par ven-



te, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

- **Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.
- Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

- **Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

- Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.
- Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.



Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- b) Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257.
 - 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:



Est nommé commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.
- 4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateurdélégué.
 - 5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Simon, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 août 2005, vol. 360, fol. 23, case 3. – Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 septembre 2005.

H. Beck.

(079937.3/201/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

DAREGON FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 110.359.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme CHART INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.962,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 2, rue Thoull,

en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 11 août 2005.

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par Madame Peggy Simon, prénommée,

en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 11 août 2005,

lesquelles procurations, après avoir été signées par la comparante, agissant comme dit ci-avant, et ne varietur par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, agissant ès-dit qualité, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1er. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de DAREGON FINANCIAL SERVICES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.



Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante

- **Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.
- Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

- Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

- Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.
- Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.



Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1 La societe anonyme CHART INTERNATIONAL S.A., ayant son siege social a L-1635 Luxembourg, 87, aliee	
Léopold Goebel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.962, trois	
mille quatre-vingt-dix-huit actions	3.098
2 La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au	2
registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257, deux actions	
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.



- b) Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257.
 - 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.
- 4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateurdélégué.
 - 5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Simon, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 août 2005, vol. 360, fol. 22, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 septembre 2005.

H. Beck.

(079939.3/201/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

FENT S.A., Société Anonyme, (anc. FENT HOLDING S.A.).

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.327.

L'an deux mille cinq, le quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FENT HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.327, constituée suivant acte reçu le 18 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1998, page 10.325.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie Tibor, licenciée en sciences commerciales et consulaires, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de la liste de présence que les 4.373 (quatre mille trois cent soixante-treize) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination de la société de FENT HOLDING S.A. en FENT S.A.»
- 2. Modification de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de FENT S.A.»

- 3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du quatrième vendredi du mois de juillet au troisième vendredi de juin et pour la première fois en 2006.
 - 4. Modification du premier alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
- «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de FENT HOLDING S.A. en FENT S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de FENT S.A.»



Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du quatrième vendredi du mois de juillet au troisième vendredi de juin et pour la première fois en 2006 et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 15. premier alinéa. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Hansen, A. Uhl, N. Tibor, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, vol. 149S, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Memorial C Recueil Special des Société et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

J. Elvinger.

(080036.3/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

HOFFMANN-LEIK CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 25, rue de Pleitrange.

R. C. Luxembourg B 93.901.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(069977.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

METZLEREI SAUBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 56, rue de Remich.

R. C. Luxembourg B 69.825.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(069996.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

SYNN-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 12.376.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à différentes cessions de parts sous seing privé signées par le cédant et le cessionnaire en date du 24 mars 2005 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société SYNN-LUX, S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

- Michel Heselmans	250 parts sociales
- Jan Huygens	150 parts sociales
- Nikolaas Huygens	100 parts sociales
Total	500 parts sociales

Luxembourg, le 24 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09036. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070386.3/503/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.



NOUVELLE MERCERIE MARX-SCHAEFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, La Belle Etoile.

R. C. Luxembourg B 55.505.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(070031.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

BOUCHERIE WOLFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7440 Lintgen, 1, rue de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 47.184.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(070036.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

SML AUTOMOBILHANDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 145, rue de Bouillon.

R. C. Luxembourg B 66.484.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(070040.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

OST-FENSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 14, Op der Ahlkerrech, Z.I. Potaaschbierg. R. C. Luxembourg B 29.683.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(070041.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

OPTIPLAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 4A, rue Hiehl.

R. C. Luxembourg B 88.036.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(070042.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.



COBELFRET, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 55.803.

_

Extrait du procés-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2005

Les mandats des administrateurs, du commissaire et du réviseur venant à expiration l'Assemblée décide de les réélire dans leur fonction.

L'Assemblée décide également de nommer un administrateur supplémentaire, la société NOVOLUX S.A., 55-57, rue de Merl à Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

L'Assemblée confirme que la délégation de la gestion journalière est toujours confiée à M. Freddy Bracke.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070066.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

COBELFRET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 55.803.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

(070058.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

SYNTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 4, rue Hiehl.

R. C. Luxembourg B 82.824.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(070044.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

TURF DEVELOPPEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 101.966.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Extraordinaire tenue en date du 18 juillet 2005

- Messieurs Stephen Harris, Financial Controller, demeurant professionnellement au Vintners Place, 68, Upper Thames Street, London EC4V 3PE et Pierre-Jean Bozo, Editeur, demeurant au 73, rue Vaugirard, F-75006 Paris, sont nommés en tant qu'Administrateurs supplémentaires de catégorie A. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Certifié conforme

TURF DEVELOPPEMENT

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070425.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.



GLOBE TOTAL INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 78.111.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Signature.

(070112.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

MARKETS INFORMATIONS VISUAL EXCHANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 78.118.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Signature.

(070114.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

HILL EUROPA A.G., Société Anonyme, (anc. M.L. HILL EUROPA A.G.).

Siège social: L-5495 Wintrange, 38, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 45.598.

La société a été constituée en date du 28 octobre 1993 par acte passé par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 13 du 14 janvier 1994, modifiée par acte devant le même notaire, en date du 15 mars 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 283 du 10 juin 1996, modifiée par acte passé par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 185 du 14 avril 1997.

Assemblée Générale Ordinaire du 13 juillet 2005

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société HILL EUROPA A.G., tenue au siège social en date du 13 juillet 2005, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1° Acceptation de la démission de Monsieur Richard H. Hill, demeurant à 3920 East River Road, Tucson Arizona 85715 (Etats-Unis).
- 2° Sont nommés aux postes d'administrateur pour une durée de 6 ans (leurs mandats prendront fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011):
 - Monsieur Mark Langdon Hill, 300 West Paeso Redondo, Tucson Arizona 85701 (Etats-Unis);
 - Monsieur Patrick Mc Dermott, PO 173 Bluff, 84512 Utah (Etats-Unis);
 - Monsieur Thomas M. Ellinwood, 40 Calle Clara Vista, Tucson Arizona 85716 (Etats-Unis).

Est nommée au poste de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans (son mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011):

- FIDUCIAIRE FIBETRUST, 38, boulevard Napoléon Ier, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HILL EUROPA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070377.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

HILL EUROPA A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5495 Wintrange, 38, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 45.598.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Signature.

(070368.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.



ALBAVIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes. R. C. Luxembourg B 88.453.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 18 juillet 2005 Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;
 - M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur;
 - M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur.

Commissaire

- FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

ALBAVIS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01198. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070175.3/815/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

ALBAVIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 88.453.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

ALBAVIS S.A.

Signatures

(070177.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

ALEXIA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 61.793.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(079995.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

ALEXIA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 61.793.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(079997.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.



CONTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 103.759.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2005

Les mandats des Administrateurs ainsi que le mandat de commissaire aux comptes viennent à expiration à la présente assemblée générale.

L'Assemblée décide de les réélire dans leur fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

L'Assemblée décide également de nommer un administrateur supplémentaire la société NOVOLUX S.A. ayant son siège social 55-57, rue de Merl à Luxembourg dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale ordinaire de 2006.

L'Assemblée Générale confirme que la délégation de la gestion journalière est toujours confiée à M. Freddy Bracke.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070205.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

CONTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 103.759.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

(070144.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

COMPAGNIE FIDUCIAIRE GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 70.422.

EXTRAIT

Suite à des cessions des parts du 22 juillet 2005, le capital de la société est réparti comme suit:

1. Monsieur Thierry Fleming, Mamer, mille cent vingt-trois parts	1.123 parts
2. Monsieur Luc Hansen, Kehlen, deux cents parts.	200 parts
3. Monsieur Guy Hornick, Bertrange, mille cent vingt-trois parts	1.123 parts
4. Monsieur Marc Lamesch, Schuttrange, mille parts	1.000 parts
5. Monsieur Pierre Lentz, Strassen, deux cents parts	200 parts
6. Monsieur Werner Müllerklein, Trier-Ruwer, mille cent soixante-quinze parts	1.175 parts
7. Monsieur Claude Schmitz, Sandweiler, mille parts	1.000 parts
8. Monsieur John Seil, Contern, mille cent vingt-trois parts	1.123 parts
9. Monsieur Marc Thill, Thionville, mille cent soixante-quinze parts	1.175 parts
10. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, Strassen, deux cents parts	200 parts
11. Monsieur Claude Zimmer, Luxembourg, mille cent vingt-trois parts	1.123 parts
12. LUX-TITRISATION, S.à r.l., Luxembourg, cinq cent cinquante-huit parts	558 parts
Total	10.000 parts

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070416.3/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.



REGENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 49.907.

iboui

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 août que: Le terme de leurs mandats étant venu à expiration:

- Madame Carine Bittler, Administrateur de sociétés, demeurant 63, rue de Strassen, L-8094 Bertrange, Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant 18, rue de la Résistance, L-8020 Strassen et Madame Julia Bracco, employée privé, demeurant professionnellement 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, ont été réélus au poste d'administrateurs de la société.
- La société COMPTABILUX S.A., avec siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre a été également réélue au poste de Commissaire aux compte de la société.

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070376.3/1285/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

WILLOWBROOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 59.438.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour WILLOWBROOK S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(080070.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

WILLOWBROOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 59.438.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour WILLOWBROOK S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(080069.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

WILLOWBROOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 59.438.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour WILLOWBROOK S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(080066.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.



WILLOWBROOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 59.438.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour WILLOWBROOK S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(080065.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

FIAT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 67.768.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

Le conseil accepte la démission de Monsieur Camillo Rossotto, président du conseil d'administration et décide de nommer en son remplacement Monsieur Luigi Matta.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070395.3/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

ECOSYNERGIE INC., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 90.635.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070404.3/734/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

FENIX COMMERCIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. FENIX, S.à r.l.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 110.360.

L'an deux mille cinq, le dix-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FENIX, S.à r.l., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont, R.C. Luxembourg section B numéro en cours, constituée suivant acte reçu le 27 mai 2005, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Priscilla Arnould, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ariane Vigneron, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 310 (trois cent dix) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



Ordre du jour:

Modification de la dénomination sociale de FENIX, S.à r.l. en FENIX COMMERCIAL, S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1er des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de FENIX, S.à r.l. en FENIX COMMERCIAL, S.à r.l., ceci avec effet à partir du 27 mai 2005, et de modifier par conséquent le 1^{er} paragraphe de l'article 1^{er} des statuts comme suit: «Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination FENIX COMMERCIAL, S.à r.l.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Dumont, P. Arnould, A. Vigneron, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, vol. 149S, fol. 70, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

H. Hellinckx.

(079941.2/211/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

CARLYLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 107.279.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 juin 2005

Suite à la démission de Mademoiselle Carole Caspari:

- La société FIDIS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a été cooptée en tant qu'Administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Certifié sincère et conforme

CARLYLE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070427.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

SUNU ASSURANCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 80.847.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(079990.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

OFFICE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 72.261.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(079992.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.



URBASA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 51.018.

Suite au Conseil d'Administration du 17 janvier 2005, il est prié de procéder à la modification suivante au Registre de la Société URBASA SICAV, R.C. Luxembourg N° B 51.018.

Ancienne Délégation Journalière:

Directeur Général: Jerry Hilger Directeur Général Adjoint: Vincent Petit-Jean

Nouvelle Délégation Journalière au 17 janvier 2005:

Directeur Général: Jerry Hilger Directeur Général Adjoint: Luis Schroeder

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour URBASA SICAV

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070378.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

PIPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume. R. C. Luxembourg B 43.077.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PIPER S.A. avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, constituée sous la dénomination de PIPER REAL ESTATE S.A., suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 9 février 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 234 du 19 mai 1993, modifiée en PIPER S.A., suivant acte reçu par le prédit notaire Schroeder, en date du 14 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 421 du 29 août 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 43.077.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carole Giovannacci, employée privée, demeurant à F-Saint Nicolas en Forêt

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:
- 1.- Changement de la devise du capital social de quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 40.000,00) en trente-trois mille cent quarante-huit virgule vingt-six euros (EUR 33.148,26).
 - 2.- Suppression de la valeur nominale des actions.
 - 3.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la devise du capital social de quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 40.000,00) en trente-trois mille cent quarante-huit virgule vingt-six euros (EUR 33.148,26).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des quatre-vingts (80) actions existantes.

Troisième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:



«**Art. 5.** (**premier alinéa**). Le capital souscrit est fixé à trente-trois mille cent quarante-huit virgule vingt-six euros (EUR 33.148,26), représenté par quatre-vingts (80) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.» Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E. Wirtz, B. Bartolovic, C. Giovannacci, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 3, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

E. Schlesser.

(070308.3/227/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

PIPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 43.077.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

E. Schlesser.

(070310.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

EFFICIENCY GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 60.668.

Suite au Conseil d'Administration du 17 janvier 2005, il est prié de procéder à la modification suivante au Registre de la Société EFFICIENCY GROWTH FUND, R. C. Luxembourg N° B 60.668.

Ancienne Délégation Journalière jusqu'au 1er septembre 2004:

Directeur Général: Jerry Hilger
Directrice Générale Adjointe: Julie Mossong

Nouvelle Délégation Journalière au 17 janvier 2005:

Directeur Général: Jerry Hilger
Directeur Général Adjoint: Luis Schroeder

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour EFFICIENCY GROWTH FUND

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01453. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070391.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

SG INVESTMENT OPPORTUNITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 109.357.

Extrait des Résolutions du Gérant du 4 juillet 2005

La Société a été informée de la démission, avec effet au 15 juillet 2005, de Me Jean Steffen de ses fonctions de gérant de la Société. La prochaine assemblée des associés entérinera sa démission et lui donnera décharge pour l'exécution de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SG INVESTMENT OPPORTUNITIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070503.3/045/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.



SGCE INVESTMENT HOLDING I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 102.670.

Extrait du procès-verbal de la décision prise à Luxembourg le 29 avril 2005 par l'associé unique

Résolution unique

L'associé unique décide de nommer en tant que commissaire aux comptes AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Le mandat de AUDIEX S.A. débutera dans le cadre de l'approbation des comptes au 31 décembre 2004 et aura une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070472.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

SGCE HOLDING I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 102.669.

Extrait du procès-verbal de la décision prise à Luxembourg le 29 avril 2005 par l'associé unique

Résolution unique

L'associé unique décide de nommer en tant que commissaire aux comptes AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Le mandat de AUDIEX S.A. débutera dans le cadre de l'approbation des comptes au 31 décembre 2004 et aura une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01283. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070496.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

FLEXY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 78.859.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, réf. LSO-BI00785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

(079965.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

FLEXY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 78.859.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, réf. LSO-BI00784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

(079963.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

FLEXY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 78.859.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, réf. LSO-BI00783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

(079962.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

FLEXY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 78.859.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, réf. LSO-BI00782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

(079960.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

SGCE INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 102.665.

Extrait du procès-verbal de la décision prise à Luxembourg le 29 avril 2005 par l'associé unique

Résolution unique

L'associé unique décide de nommer en tant que commissaire aux comptes AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Le mandat de AUDIEX S.A. débutera dans le cadre de l'approbation des comptes au 31 décembre 2004 et aura une durée illimitée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

Signatures

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070498.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

BEFFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 7, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 93.178.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Signature.

(080027.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.



SGCE INVESTMENT HOLDING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 102.664.

Extrait du procès-verbal de la décision prise à Luxembourg le 29 avril 2005 par l'associé unique

Résolution unique

L'associé unique décide de nommer en tant que commissaire aux comptes AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Le mandat de AUDIEX S.A. débutera dans le cadre de l'approbation des comptes au 31 décembre 2004 et aura une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

Signatures

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01286. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070499.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

SGCE INVESTMENTS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 102.671.

Extrait du procès-verbal de la décision prise à Luxembourg le 29 avril 2005 par l'associé unique

Résolution unique

L'associé unique décide de nommer en tant que commissaire aux comptes AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Le mandat de AUDIEX S.A. débutera dans le cadre de l'approbation des comptes au 31 décembre 2004 et aura une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

Signatures

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070502.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

APICIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 84.612.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour APICIUS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(080064.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

APICIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 84.612.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour APICIUS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(080061.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

APICIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 84.612.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour APICIUS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(080059.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

APICIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 84.612.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour APICIUS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(080058.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

TECHNOLOGIES, DEVELOPMENT & SUPPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 41.728.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1er septembre 2005, réf. LSO-BL00326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(079377.2/1185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

G.B. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 109.917.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Francis William Baral, retraité, né à Paris le 20 septembre 1941, de nationalité française, demeurant à F-75016 Paris, 27, avenue de Versailles.
- 2) Monsieur Bertrand Vallois, directeur de société, né à Paris le 18 mars 1947, de nationalité française, demeurant à F-75007 Paris, 15/17, avenue Rapp,

tous deux représentés par Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant à Fauvillers,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 26 juillet 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:



Titre Ier. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de G.B. INTERNATIONAL S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

- Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.
 - Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

- **Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.
- Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai à 14.00 heures.



Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) Monsieur Francis William Baral, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
2) Monsieur Bertrand Vallois, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 50%, de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2. Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Francis William Baral, précitée,
- b) Monsieur Bertrand Vallois, précitée,
- c) Monsieur Marcel Dudkiewicz, consultant, né à Paris le 9 juin 1947, demeurant à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Flissbeth
 - 3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société WURTH & ASSOCIES S.A. avec siège social à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 58.177.

- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2011.
 - 5. Le siège social de la société est fixé à 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
- 6. L'assemblée générale nomme Monsieur Francis William Baral, prénommé, administrateur délégué de la société, en vertu de l'article 10 alinéa 4 des statuts. Il sera chargé de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-Th. Bukasa, G. Lecuit.



Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, vol. 149S, fol. 48, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

G. Lecuit.

(073034.3/220/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

VETRELLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames. R. C. Luxembourg B 49.987.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 22 juillet que:

- La cooptation de Maître Marianne Goebel aux fonctions d'administrateur de la société a été ratifiée. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2005, réf. LSO-BH00162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070396.3/317/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

SGCE HOLDING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 98.789.

Extrait du procès-verbal de la décision prise à Luxembourg le 29 avril 2005 par l'associé unique

Résolution unique

L'associé unique décide de nommer en tant que commissaire aux comptes AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Le mandat de AUDIEX S.A. débutera dans le cadre de l'approbation des comptes au 31 décembre 2004 et aura une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

Signatures

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070505.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

W3HM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 76.280.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Signature.

(069995.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck